

Adresse du bien

Quai public de Saint-Denis l'Etoile
93 200 SAINT DENIS

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 décembre 2020

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- | | | | | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| zone 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 2 | <input type="checkbox"/> | zone 3 | <input type="checkbox"/> | zone 4 | <input type="checkbox"/> | zone 5 | <input type="checkbox"/> |
| très faible | | faible | | modérée | | moyenne | | forte | |

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage PPR Inondation de la Seine
Périmètre de risque 111-3 lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien
Zonage d'étude dans le cadre de la révision du PPR mouvements de terrain
Projet de PPR argile à l'échelle départemental

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

15/06/2020

direction
départementale
de l'équipement
de Seine-Saint-Denis



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de Seine-Saint-Denis

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/40000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques d'inondation par débordement de la Seine. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Il s'agit de la carte des aléas du projet de PPRI Seine qui doit être consultée pour toute localisation plus précise plus précise.

PROJET

**Plan de Prévention des Risques d'Inondation
par débordement direct de la Seine**

CARTE DES ALÉAS

COMMUNE DE SAINT-DENIS

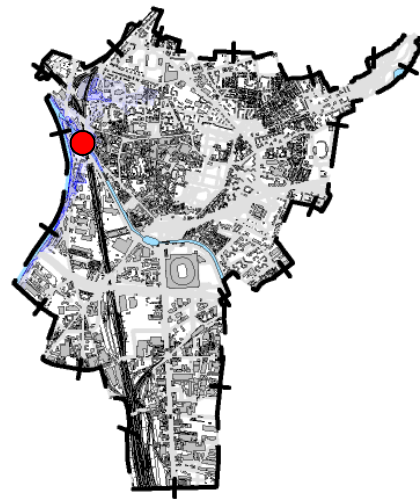
-  ALÉAS TRÈS FORTS ($H > 2m$)
-  ALÉAS FORTS ($1m < H < 2m$)
-  AUTRES ALÉAS ($H < 1m$)
-  Limite communale

sources

Aléas - DDE 93 / GEO 2000
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000



Ech : 1/40000

direction
départementale
de l'équipement
de Seine-Saint-Denis




Préfecture de Seine-Saint-Denis

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/40000, permet d'identifier les zones exposées sur l'ensemble du territoire de la commune. Cependant, la cartographie de référence qui représente le zonage réglementaire du périmètre de risque valant PPR a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Elle doit être consultée pour toute localisation plus précise.

**Périmètre de risque lié à la dissolution du gypse antéludien
(en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme)**

COMMUNE DU SAINT-DENIS



Zone de dissolution des poches de gypse antéludien



Limite communale

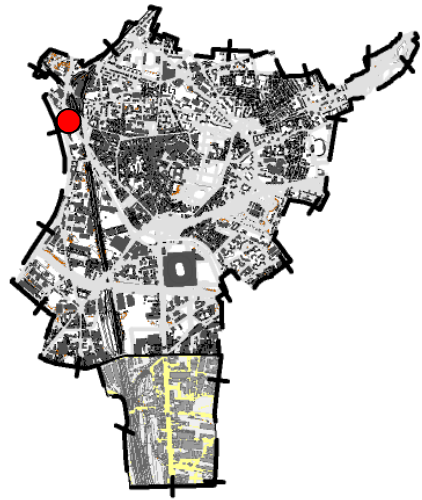
sources

Aléas - DDE 93 / IGC
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000

Ech : 1/40000



direction
départementale
de l'équipement
de Seine-Saint-Denis



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de Seine-Saint-Denis

Périmètre à l'étude dans le cadre de l'élaboration
du plan de prévention des risques de mouvements de terrain
liés à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse

COMMUNE DE SAINT-DENIS



Zonage d'étude



Limite communale

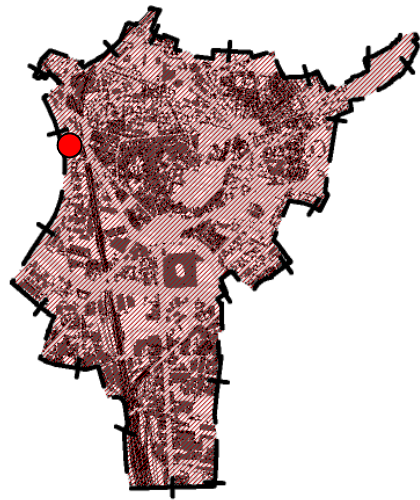
SOURCES

BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000

Ech : 1/40000



N.B. Cette carte au 1/100000 permet d'identifier les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale. Pour plus de détails, la consultation du site <http://www.argiles.fr> mis en place par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) permet de télécharger les cartes d'aléas communales ainsi que d'obtenir des éléments relatifs à la nature du phénomène, la manifestation des désordres et la méthodologie de l'étude.

direction
départementale
de l'équipement
de Seine-Saint-Denis



Préfecture de Seine-Saint-Denis



PROJET

**Plan de Prévention des Risques
de mouvements de terrain**

CARTE DES ALÉAS

RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX
DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALEAS FORTS
-  ALEAS MOYENS
-  ALEAS FAIBLES
-  Limite communale

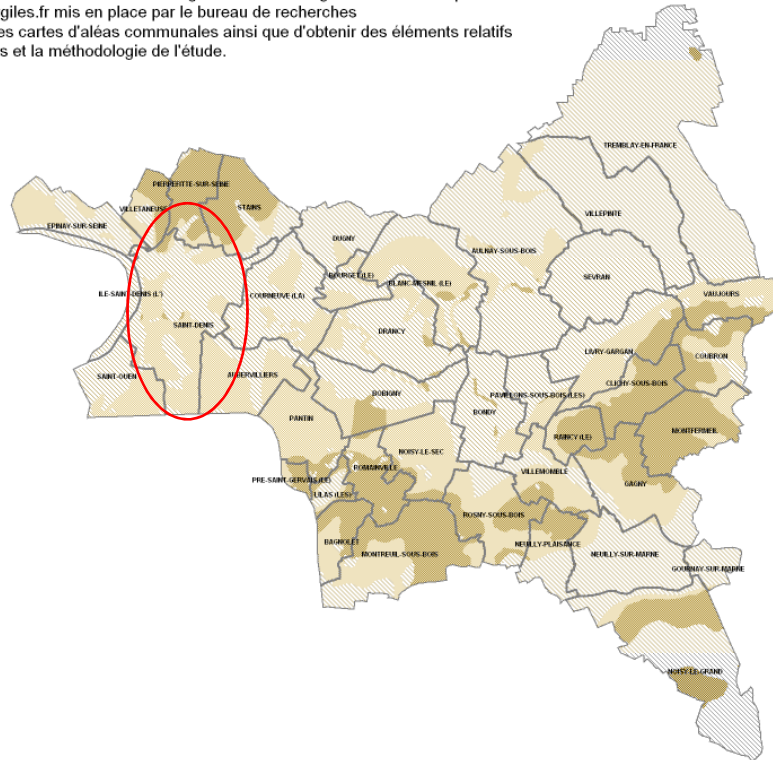


SOURCES

Aléas - DDE 93 / BRGM 2002
BD Topo Pays - IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/100 000



Ech : 1/100 000

ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
93PREF19990051	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 13

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
93PREF19830034	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
93PREF19830058	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
93PREF19870004	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
93PREF19870008	24/08/1987	26/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
93PREF19920011	31/05/1992	01/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
93PREF19940016	19/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
93PREF19960002	23/08/1995	23/08/1995	02/02/1996	14/02/1996
93PREF19990012	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
93PREF20010009	07/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
93PREF20030006	02/07/2003	02/07/2003	03/12/2003	20/12/2003
93PREF20160010	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
93PREF20180011	24/05/2018	25/05/2018	23/07/2018	15/08/2018
93PREF20190002	27/07/2018	27/07/2018	24/12/2018	30/01/2019

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 13

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
93PREF19830034	16/05/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19830058	03/08/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19870004	27/09/1987	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19870008	03/11/1987	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19920011	16/10/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19940016	28/10/1994	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19960002	02/02/1996	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF19990012	21/07/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF20010009	06/08/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF20030006	03/12/2003	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF20160010	08/06/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF20180011	23/07/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
93PREF20190002	24/12/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
93PREF19990051	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire